



ENTRE TERRE ET CIEL

Commune d'UZEIN  
Arrêté n° 2026-015

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

—  
Portant réglementation de circulation sur la voie :  
Chemin de Loos à UZEIN.

### Le Maire de la Commune d'UZEIN

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**Considérant** qu'en raison d'un projet de déploiement de Fibre Optique : Travaux de Génie Civil\_ Pour le compte de ORANGE/EQUANS-INEO\_OT ENGINEERING sous-traitant d'EQUANS – INEO à l'adresse : Chemin Loos à UZEIN,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Du 23 mars au 25 mai 2026 la vitesse sera limitée à 30km/heures. Le stationnement la circulation et le dépassement seront interdits. La route sera barrée à la circulation sauf pour les riverains, sur la voie suivante :

**Chemin de Loos à UZEIN.**

**ARTICLE 2** : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, et mise en place sous la responsabilité de Mme JORQUERA Michèle de l'entreprise OT ENGINEERING, 10 Chemin du Vieux Chêne, 38240 MEYLAND, de jour comme de nuit.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Serres-Castet,
- Mme JORQUERA Michèle, OT ENGINEERING, 10 Chemin du Vieux Chêne, 38040 MEYLAND,

Il sera en outre affiché aux endroits habituels.

Fait à UZEIN, le 17 mars 2026.

Le Maire, Éric CASTET.

